

Règlements du Concours « Aimes-tu la vie comme moi? »

Le Concours « Aimes-tu la vie comme moi? » visé par les présents règlements (ci-après le « Concours ») s'inscrit dans le cadre du *1 000 000 de KM Ensemble* du Grand défi Pierre Lavoie (ci-après le « GDPL » ou les « Organisateurs du Concours »). Il est organisé par Le GDPL.

Le Concours se déroule sur Internet, du jeudi 9 juin 2022, à 0 h 01, au dimanche 12 juin 2022, à 23 h 59. Toute indication relative à l'heure dans les présents règlements fait référence à l'heure de l'Est.

1. Conditions de participation au Concours

Le participant doit avoir rempli les deux conditions suivantes pour être admissible au Concours :

- Avoir complété son inscription sur le site Web 1000000ensemble.com (ci-après le « site Web ») entre le jeudi 21 avril 2022, à 0 h 01, et le dimanche 12 juin 2022, à 23 h 59 en complétant le formulaire de participation dans la forme fournie par le Grand défi Pierre Lavoie (ci-après le « formulaire de participation » ou le « formulaire ») et en créant un profil.

Et,

- Avoir entré au moins 1 kilomètre sur son profil sur le site Web entre le jeudi 9 juin 2022, à 0h01, et le dimanche 12 juin 2022, à 23 h 59.

Restrictions liées à la participation

- i. Une seule participation, sous réserve d'avoir rempli les conditions d'admissibilité mentionnées aux paragraphes 2 a, b, c, d et e ci-dessous.
- ii. L'utilisation d'une seule et même adresse électronique par personne est permise, dans le cas où une personne en possède plus d'une.
- iii. Une personne ne peut participer ou tenter de participer au présent Concours en utilisant tout type de participation de duplication robotisée ou autre, qui est de nature à être inéquitable envers les autres participants et qui est contraire aux règlements. Une telle participation entraînera l'annulation automatique de sa participation.

2. Admissibilité

Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec.

Minorité – Le gagnant doit avoir atteint l'âge de la majorité dans la province de Québec (18 ans) en date du premier jour de la période du Concours. Une preuve d'âge pourra être demandée aux gagnants. Une exception s'applique pour le prix «Une semaine en VanLife» (décrit au paragraphe 5(j) ci-dessous) où l'âge requis pour gagner ce prix devra être de 25 ans.

Exclusions – Sont exclus les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires agents et représentants des Organisateurs du Concours, de leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales liées à la tenue de ce Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père et mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

Transmission des renseignements – Le participant doit fournir tous les renseignements nécessaires demandés dans le formulaire de participation et accepter les règlements du Concours figurant sur le site Web. Le participant sélectionné devra remplir et retourner un formulaire d'exonération dans les cinq (5) jours ouvrables suivants le moment où il sera contacté par les Organisateurs du concours. Un participant qui est déclaré gagnant conformément aux présents règlements du concours devra communiquer directement avec un membre de l'équipe du GDPL en envoyant un courriel, comprenant le nom du concours, le nom et le numéro de téléphone du gagnant, à l'adresse suivante : info@legdpl.com.

Vérification – Le GDPL peut en tout temps exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve peut être exclu. Tous les renseignements demandés aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et aucunement trompeurs. Le GDPL se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'exclure un participant qui fournirait, à quelque étape du Concours, des détails personnels ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs. Les gagnants devront se conformer et respecter en tous points les modalités affichées sur le site Web et doivent en prendre connaissance.

3. Adresse où le public doit faire parvenir le formulaire de participation :

Sur le site Web du GDPL – 1 000 000 KM Ensemble. En s'inscrivant gratuitement à l'événement 1 000 000 de KM Ensemble du GDPL, et en entrant au moins 1 kilomètre sur son profil sur le site Web pendant l'événement, les participants qui remplissent les conditions pourront être éligibles à tous les prix du concours.

4. Dates et heures limites de participation au Concours

Concours « Aimes-tu la vie comme moi? » : la période du Concours débute le jeudi 9 juin 2022, à 0 h 01, et se termine le dimanche 12 juin 2022, à 23 h 59.

5. Description des prix

Les participants ont la chance de gagner l'un des prix suivants:

- a) Une voiture Ford électrique Mach-E Select 2022 à traction intégrale en location pour 24 mois, gracieuseté de Ford (Valeur approximative 45,867.81\$ + taxes).

Ford fournira, à titre de commanditaire du grand prix du concours 2022 une (1) location de 24 mois d'un véhicule électrique Ford Mustang Mach-E 4 roues motrices 2022 qui sera à son tour remis à un participant de l'événement 1 000 000 de KM Ensemble 2022, via un tirage de participation, au plus tard le 13 juin 2022. Le Véhicule loué comprendra : (i) une allocation de 25 000 km par année; et (ii) les équipements à la discrétion de Ford. Les frais reliés à l'immatriculation, les assurances, les frais d'entretien réguliers, l'usure excessive et tout ce qui n'est pas expressément mentionné à la présente ne sont pas inclus et sont de la responsabilité du locataire du Véhicule Loué. Le locataire sera également responsable de signer un contrat de location auprès du concessionnaire désigné par Ford avant de pouvoir prendre possession du Véhicule Loué.

- b) Un spa offert par Trévi (valeur approximative 11 999 \$ + Tx)

Trévi offre un spa L-900 de 6 places. Le prix inclut la livraison du spa. Le gagnant devra se charger de l'installation du spa en s'assurant de remplir les conditions suivantes :

- 1 - Prévoir l'espace sur son terrain en préparant une plateforme en béton ou en poussière de roche, dont la base sera idéalement de 3 à 5 pouces plus larges que la base du spa pour chacun de ses côtés;
- 2- S'assurer que les livreurs disposent d'un espace de 40 pouces de large pour livrer le spa;
- 3- Le gagnant devra obtenir les services d'un électricien pour brancher son spa au circuit électrique.

Caractéristiques :

- 100 jets
 - Dimension :89" X 89" X 39"
 - 1600 litres
 - 2 fontaines
 - 3 pompes de 7 BHP + 1 pompe Balnéo
 - Poids : Vide - 950 lbs | Plein : 4450 lbs
 - Lumières DEL
 - Multi-jets air/eau
 - Système d'assainissement hybride
 - SimpleClearMD ozone et UV
 - Clavier intelligent
 - Contrôle à distance Wi-Fi in.touch 2®
 - Composantes intérieures fabriquées au Québec
 - Coquille d'acrylique Optix®
 - Cabinet en fibre de verre isolé et insonorisé
 - Isolation écologique RMAXMD
 - Couvercle de luxe
- c) Un duo de vélos électriques de marque DCO offerts par Cycle Néron (valeur approximative 2 399 \$ + taxes chacun. Valeur totale du prix 4 798 \$ + taxes)

Cycle Néron offre deux vélos à assistance électrique qui seront tirés ensemble et feront un seul

gagnant.

1- Un vélo LTR350x (EBIKE)

Caractéristiques :

- 42 cm
- Noir
- Console numérique
- Moteur arrière 350W (45 Nm de torque)
- Batterie au Lithium de 36V : 14.5 Ah
- Distance d'autonomie 40-80 km
- Mode d'assistance et d'accélération à la demande
- Dérailleur Shimano de 8 vitesses
- Freins à disque Tektro

2- Un vélo LTR OPEN 350w (EBIKE)

Caractéristiques :

- 38 cm
- Rouge
- Console numérique
- Moteur arrière 350W (45 Nm de torque)
- Batterie au Lithium de 36V : 14.5 Ah
- Distance d'autonomie 40-80 km
- Mode d'assistance et d'accélération à la demande
- Dérailleur Shimano de 8 vitesses
- Freins à disque Tektro

d) Un duo de planches à pagaies (valeur de 1 350 \$ + taxes chacune. Valeur totale du prix 2 700 \$ + taxes)

NaturSUP fournit au GDPL deux planches à pagaies identifiées aux couleurs du GDPL d'une valeur de 1 350 \$ chacune. Les deux planches seront gagnées ensemble et seront donc offertes à un seul gagnant.

Caractéristique :

- Gabarit : Personne de 6'3" et moins
- Utilisation : Polyvalente (Balade-Yoga-Fitness)
- Catégorie : Touring Gonflable
- Longueur : 11'6" (3,50 m)
- Largeur : 32" (81 cm)
- Epaisseur : 6" (15 cm)
- Poids : 10,5 kg (23 lb)
- Capacité : 170 kg (375 lb) (*)
- Volume : 350 litres
- Construction: double PVC fusionné (MSL FUSION) et maillage en X (X-WOVEN DROPSTITCH) assurant légèreté et rigidité

- Nez relevé pour avancer facilement dans les petites vagues
- Garantie de 2 ans
- (*) LIMITE DE POIDS RECOMMANDÉE BASÉE SUR UN NIVEAU DE COMPÉTENCE DÉBUTANT. Les usagers expérimentés peuvent dépasser confortablement la limite de capacité recommandée.

Inclusions -

- Sac de transport à dos avec poignées et roulettes, deluxe
 - Pagaie 3 morceaux hybride en fibre de carbone avec pale en nylon
 - Boîtier de type US BOX
 - Aileron central FCS2 9" sans vis
 - Ailettes amovibles (2) pour un rangement facile
 - Aileron flexible 8" bleu
 - Aileron flexible 4,6" en option
 - Filet à 4 anneaux en « D » avec cordon élastique pour le rangement à l'avant
 - Tapis antidérapant coussiné pour une adhérence et un confort absolu
 - Poignée de transport centrale pour faciliter la sortie hors de l'eau
 - Butoir de pied arrière pour les manœuvres
 - Anneaux en « D » (4) pour siège-kayak en option
 - Anneau avant en « D » sous le nez pour point d'ancrage
 - Anneau arrière en « D » pour courroie de sécurité
 - Courroie de sécurité de 10'-0" (3 m) de couleur assortie
 - Support de caméra d'action GoPro
 - Pompe double action - Triple action en option
 - Trousse de réparation
- e) Une semaine en VanLife MTL (d'une valeur approximative de 2 065 \$ et plus de 500 \$ d'inclusions. Valeur totale du prix 2 565 \$ + taxes).

Une semaine en VanLife MTL sera tirée. Pour voyager en couple, en famille, ou entre amis, les camping-cars VanLife MTL s'adaptent parfaitement à n'importe quel style de vie.

Le gagnant pourra profiter de son prix en 2023 à la date de son choix, préalablement convenue avec VanLife MTL. Les dates de disponibilités excluent la haute-saison, soit de juin à octobre.

Détail du prix : Van aménagée VanLife MTL (Modèle MEA - Parfait pour vivre une expérience complète)

- 1 à 4 voyageurs (maximum de quatre (4) voyageurs permis)
- Transmission automatique
- Carburant ordinaire, 14L/100km
- Traction avant
- Longueur : 19'8" (600 cm)
- Poids : 7000 livres
- Caméra de recul
- Douche extérieure (3 saisons)
- Batteries au lithium 300 Ah rechargeables de 3 façons :
 - Panneau solaire de 310W
 - Moteur en marche
 - Branchement via 15 AMP

- 1 ou 2 lits doubles : 54" x 74"
- Ensemble de draps et oreillers(literie chaude en supplément)
- Banquette arrière rétractable double
- Peut recevoir deux sièges d'enfants
- Cuisine avec plaque à induction
- Réfrigérateur 12V avec petit congélateur
- Batterie et accessoires de cuisine
- Ventilateurs de toit
- Chauffage autonome Webasto
- Toilette à cartouche (offert en supplément)
- Réserve d'eau chaude 120V (Exception en hiver)
- Prises électriques 120V et prises USB

Spécifications supplémentaires

- Les dates de réservation offertes aux gagnants (dans les cas où elles sont mentionnées dans la description du concours) ne sont pas négociables/transférables (ni en dates ni en argent).
- Le prix n'est pas transférable à une autre personne
- Le/la conducteur/conductrice devra avoir 25 ans et plus lors de la prise de possession du véhicule, et un dépôt de sécurité de 2500\$ obligatoire sera également requis.
- Les heures de départs et de retours seront communiquées aux gagnants lors de la prise de contact avec l'équipe de VanLife MTL et devront être respectées. Dans le cas contraire, des frais additionnels pourront s'appliquer. Les départs et les retours de séjour se font aux bureaux de VanLife MTL, situé au 2716 rue Lapierre, LaSalle, H8N 2W9. Prévoir 30 à 45 min avec un membre de l'équipe de VanLife MTL lors du départ. (Prise de possession du véhicule, signature des papiers, explications et formation sur l'utilisation du véhicule, etc.) En cas d'annulation du séjour par le gagnant, celui-ci doit aviser VanLife MTL au minimum 30 jours avant la date prévue de son départ.

Inclusions supplémentaires (extras)

- Option 3-4 passagers avec lit additionnel et literie chaude
- Table
- Chaises
- BBQ
- Toilettes
- Kilométrage additionnel

f) Une des 50 tentes de camping familiales pour 4 à 6 personnes aux couleurs du GDPL (valeur de 250 \$ + taxes chacune)

Valeur totale approximative des prix - Les prix offerts lors du Concours représentent 80 000 \$.

Acceptation des modalités - Les gagnants devront se conformer et respecter en tous points les modalités affichées sur le site Web du 100000ensemble. Nous vous prions de le prendre en connaissance.

Compensation financière - Aucune compensation financière n'est offerte ni exigible si la valeur réelle des prix est inférieure à la valeur totale indiquée dans les présents règlements. Chaque prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être transféré ou échangé sans le consentement du GDPL lequel consentement peut être refusé à la discrétion absolue de ce dernier. Les prix du Concours peuvent ne pas correspondre exactement aux prix annoncés.

Substitutions - Le GDPL se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est pas disponible, en tout ou en partie, pour un motif quelconque.

Sauf en cas de mention expresse aux présentes, les prix du Concours sont fournis « tels quels » sans aucune garantie.

Limite - Limite d'un prix par personne.

Récupération des prix – Les Organismes du Concours communiqueront avec les participants sélectionnés lors du tirage par courriel à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation, et les participants sélectionnés doivent se conformer aux conditions prévues à l'article 8 ci-dessous avant d'être déclarés gagnants. Pour récupérer leurs prix, les gagnants doivent communiquer directement avec un membre de l'équipe du GDPL en envoyant un courriel, comprenant le nom du concours, le nom et le numéro de téléphone du gagnant, à l'adresse suivante : info@legdpl.com.

6. Tirage

Tous les tirages auront lieu au bureau du GDPL situé au 540, rue d'Avaugour, local 1300, J4B 0G6, à Boucherville.

L'attribution de chacun des prix s'effectuera par le biais d'un tirage au sort le lundi 13 juin parmi les participants admissibles au Concours conformément à ce règlement. Un premier tirage visera l'attribution du prix décrit au paragraphe 5(a) du présent règlement. Un deuxième tirage visera l'attribution du prix décrit au paragraphe 5(b) du présent règlement. Des tirages consécutifs viseront l'attribution des prix décrits aux paragraphes 5(c), 5(d), 5(e) et 5(f), dans cet ordre. Un seul prix peut être attribué par participant.

7. Médias utilisés pour la divulgation des gagnants du Grand public

Les noms des gagnants du Concours pourront être annoncés sur le site Web 100000ensemble.com à la suite de l'attribution des prix.

Le GDPL se réserve le droit d'annoncer les noms des gagnants sur d'autres plateformes internes appartenant au GDPL qui ne seront pas visibles au public. Le GDPL se réserve également le droit de diffuser le nom des gagnants aux endroits de son choix, à moins d'avis contraire de la part des gagnants. Le gagnant qui ne veut pas que son nom soit annoncé sur quelque plateforme que ce soit doit l'indiquer par écrit au GDPL en écrivant un courriel à info@legdpl.com.

8. Réclamation du prix

Avant qu'un participant ne soit officiellement déclaré gagnant, il devra :

- 1) Être joint par les Organismes du Concours dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date du tirage, soit avant le 21 juin 2022 à 23 h 59.
- 2) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et autres exigences des présents règlements.
- 3) Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « formulaire

d'exonération ») qui lui sera transmis par courriel et le retourner aux organisateurs du Concours dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception.

9. Exonération de responsabilité / Consentement à la publicité

a) En acceptant un prix dans le cadre du Concours, chaque gagnant convient ce qui suit :

- i) **Règlements** – S'engage à se conformer aux règlements du Concours.
- ii) **Acceptation du prix** – Reconnaît que le prix n'est pas transférable (sauf dans les cas prévus aux présentes et seulement à la discrétion absolue du GDPL) et doit être accepté tel que décerné, sauf indication contraire.
- iii) **Autorisation** – La personne gagnante consent à ce que le GDPL et ses partenaires et représentants et toute personne dûment autorisée par les Organismes du Concours, utilisent, si requis, ses noms, son lieu de résidence, son image ou son formulaire de participation, sa voix, ses déclarations, ses photographies soumises ou toute autre représentation à des fins publicitaires ou d'information, dans quelque format que ce soit, en ce qui concerne ce Concours ou les prix s'y rattachant, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.
- iv) **Utilisation du prix** – Toute personne sélectionnée dégage le GDPL, leurs partenaires, leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (collectivement les « renonciataires ») de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer le formulaire d'exonération à cet effet.

b) **Communication avec les participants** – Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce Concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix.

c) **Refus d'accepter un prix** – Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les Organismes du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

10. Limitation de responsabilité

Les Organismes du Concours, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, agents, employés et mandataires (ci-après les « renonciataires ») n'assument aucune responsabilité et tous les participants libèrent les renonciataires en cas de réclamation, d'action, de dommage, de demande ou d'obligation de quelque nature que ce soit liés à la participation ou à la tentative de participation à ce Concours et aux prix, notamment à l'administration du Concours, à la sélection et à la confirmation d'un gagnant, à la planification, à l'attribution et à l'utilisation d'un prix.

Garantie – Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît que la seule garantie applicable à son prix est la garantie normale pouvant être fournie par le manufacturier, détaillant et/ou fabricant du prix, le cas échéant. Le GDPL et ses donateurs de prix n'assument aucune responsabilité à cet égard. Une déclaration à cet effet sera incluse au formulaire d'exonération.

Fonctionnement du Concours – Les renonciataires se dégagent, dans la plus grande mesure permise par la

loi, de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au Concours. Les renoncataires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au Concours.

Participation – Les participants sélectionnés dégagent de toute responsabilité les renoncataires et toutes les autres entités pris en compte dans le présent Concours quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce Concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix. Chaque participant sélectionné reconnaît qu'à compter de la réception du courriel lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des divers fournisseurs de produits et services. Afin d'être déclaré gagnant, et préalablement à l'obtention de son prix, chaque participant sélectionné s'engage à signer une déclaration à cet effet prévue au formulaire d'exonération.

11. Protection à la vie privée

En participant au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrite aux présentes. Tout renseignement fourni par les participants est recueilli par le GDPL et est soumis à sa politique de confidentialité, disponible au 1000000ensemble.com.

Les participants en ligne peuvent se faire offrir l'option de recevoir des messages électroniques de type infolettre ou d'autres communications du GDPL, notamment sur les événements à venir. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'a aucune incidence sur les chances de gagner relatives au Concours. Les participants peuvent à tout moment se désabonner de la liste d'envoi de communications en suivant les directives d'annulation d'abonnement indiquées au bas de toute communication reçue.

Veillez consulter la politique de confidentialité du GDPL pour obtenir des renseignements sur la façon dont le GDPL recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels.

12. Généralités

a) Lois et règlements – Le Concours se tiendra conformément aux présents règlements, qui peuvent être modifiés par le GDPL à son entière discrétion sans préavis ni responsabilité du GDPL à l'égard des participants. Les participants doivent respecter les présents règlements et seront réputés les avoir reçus et les avoir compris en participant au Concours. Le Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

b) Décisions des Organismes du Concours – Toute décision des Organismes du Concours ou de leurs représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (la « Régie ») en relation avec toute question relevant de sa compétence.

c) Annulation et modification – Le GDPL se réserve le droit à son entière discrétion d'annuler, de modifier

ou de suspendre le Concours ou de modifier les règlements du Concours en tout temps, de quelque façon que ce soit, sans préavis et pour un motif quelconque. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour un motif quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, le GDPL se réserve le droit à son entière discrétion d'y mettre fin ou de le suspendre ou encore d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues antérieurement.

d) Conduite – Le GDPL se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'exclure sans préavis tout participant s'il juge que ce dernier : a enfreint les règlements du Concours; a triché ou a tenté de tricher lors du processus d'inscription des participations; a compromis le déroulement du Concours ou de tout site Web utilisé dans le cadre du Concours; a agi de manière déloyale ou inopportune dans l'intention de déranger, de malmenager, de menacer ou de harceler une autre personne; ou a tenté de nuire au bon déroulement du Concours.

e) Identité du participant en ligne – Si le GDPL conteste l'identité d'un participant en ligne, le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse électronique fournie au moment de la participation sera considéré comme le participant, à condition que le nom du titulaire du compte corresponde au nom figurant sur le formulaire de participation. La personne associée à l'adresse électronique par un fournisseur de service Internet, par un fournisseur de services en ligne ou par toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine lié à l'adresse électronique fournie sera considérée comme le titulaire autorisé du compte. Le participant sélectionné peut devoir fournir une preuve attestant qu'il est titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique liée au bulletin de participation sélectionné. Toutes les participations en ligne doivent être envoyées à partir d'un compte de courrier électronique valide. Si le nom du titulaire de compte autorisé ne correspond pas au nom complet figurant sur le formulaire de participation, le GDPL peut exclure la participation du Concours à sa discrétion absolue.

f) Non-affiliation – Le présent Concours n'est nullement affilié, cautionné, présenté, parrainé ou organisé par Facebook, ou tout autre média social.

g) Résidents du Québec – Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie afin de le trancher. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour parvenir à un tel règlement.

h) Interprétation – Le genre masculin est utilisé dans ce document sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Pour d'autres informations, communiquez avec nous à cette adresse électronique : info@legdpl.com.